



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
2 juillet 2018  
Français  
Original : anglais

---

### Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

#### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application du paragraphe 59 de la résolution [2409 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité, passe en revue les principaux faits nouveaux survenus en République démocratique du Congo pour la période allant du 27 mars au 29 juin 2018. Il expose les progrès accomplis dans l'exécution du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), donne un aperçu de l'évolution de la situation politique depuis ma précédente mise à jour sur les progrès accomplis en ce qui concerne le processus électoral et l'application de l'accord politique du 31 décembre 2016 (voir [S/2018/528](#)), présente les progrès réalisés dans l'ajustement des priorités, du dispositif et de la présence de la MONUSCO, ainsi que la poursuite de son action globale de protection des civils, et contient des informations concernant l'efficacité des agents en tenue de la Mission.

#### II. Principaux faits nouveaux

##### A. Situation politique

2. Les préparatifs des élections présidentielle et législatives prévues le 23 décembre 2018, et les différends y relatifs, ont continué de dominer la situation politique en République démocratique du Congo.

3. Le 25 mai, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a achevé un audit indépendant du fichier électoral et a publié un rapport préliminaire dans lequel elle a noté que le registre était « inclusif, exhaustif et actualisé », mais que des améliorations étaient nécessaires. Elle a notamment constaté avec préoccupation que 16,6 % des électeurs, soit plus de 6,5 millions de personnes, avaient été inscrits sans que leurs 10 empreintes digitales n'aient été relevées. D'après le droit congolais, l'absence d'enregistrement des empreintes digitales ne constitue pas un motif de désinscription des électeurs, qui peuvent être identifiés par d'autres moyens. L'OIF a recommandé à la Commission électorale nationale indépendante (CENI) de publier les listes provisoires dès que possible.



4. Le 28 mai, cinq des principaux partis et plateformes politiques, à savoir l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), Dynamique de l'opposition, l'Union pour la nation congolaise (UNC), le Mouvement de libération du Congo (MLC) et Ensemble pour le changement, ont rejeté la conclusion principale de l'audit et ont demandé le retrait du registre électoral des individus pour lesquels aucune donnée biométrique n'avait été enregistrée, la publication des listes électorales par les bureaux d'inscription, le remplacement du Président de la CENI et le remplacement du rapporteur de la CENI nommé par l'UDPS. Par contre, lors d'une conférence de presse tenue le 5 juin, André Atundu, porte-parole de la Majorité présidentielle, a salué les conclusions de l'audit de l'OIF.

5. Outre les critiques soulevées quant à l'intégrité du registre électoral, des partis de l'opposition et des groupes de la société civile continuent de remettre en question l'utilisation de machines à voter et les restrictions qui continuent d'être imposées à l'espace politique. Le 5 juin, à l'occasion d'entretiens avec les médias locaux, le Secrétaire général de l'UDPS, Jean-Marc Kabund, a déclaré que la participation de son parti au scrutin pourrait dépendre de la solution apportée aux problèmes soulevés concernant le registre électoral, les machines à voter et le remplacement du rapporteur de la CENI.

6. En ce qui concerne les machines à voter, la CENI mène actuellement une campagne de sensibilisation dans les 26 capitales provinciales du pays, où 200 machines ont été installées au total. Cette campagne devrait s'étendre au reste du pays dans les semaines à venir. Le 7 juin, la CENI a annoncé que, d'ici à la fin du mois de septembre, elle aurait reçu la totalité des 106 000 machines à voter qu'il était prévu d'utiliser pendant les élections. Toutefois, elle n'a pas encore envoyé de demande de livraison des machines à la MONUSCO. Le plan actuel de la Mission repose donc sur la demande officielle d'assistance logistique envoyée par la CENI le 30 novembre 2017. La MONUSCO a signalé à la CENI que le manque de clarté au sujet du matériel électoral, notamment des machines à voter, et son arrivée tardive réduiraient le délai de distribution et la contraindrait à modifier ses préparatifs logistiques.

7. Dans l'intervalle, le 8 juin, l'Assemblée nationale a adopté deux amendements à la loi sur l'inscription des électeurs et la loi électorale, qui empêchaient dans les faits les Congolais vivant à l'étranger de participer aux élections présidentielles, contrairement à ce qui était initialement prévu. Quelques jours avant le vote, le Président de la CENI avait fait remarquer que l'inscription des Congolais vivant à l'étranger constituait un réel défi logistique. À la fin de sa session ordinaire, qui s'est achevée le 15 juin, le Parlement n'a toutefois pas examiné un projet d'amendement à la loi en vigueur sur les manifestations publiques présenté par le Gouvernement.

8. Alors que le Gouvernement et la CENI semblent progresser dans les préparatifs techniques des élections, la mise en œuvre des mesures de confiance prévues par l'accord politique du 31 décembre 2016 reste insuffisante. Le Gouvernement a continué de restreindre les activités des organisations de la société civile et des journalistes. Au moins 118 prisonniers politiques étaient encore détenus à la mi-juin. L'interdiction des manifestations et des rassemblements politiques n'est pas officiellement levée. Néanmoins, ces quatre dernières semaines, les groupes de l'opposition ont pu organiser des rassemblements publics sans incident. Le 9 juin, Ensemble pour le changement, la plateforme politique dirigée par Moïse Katumbi, a tenu à Kinshasa une séance publique au cours de laquelle M. Katumbi s'est exprimé par visioconférence.

9. Au cours de la période considérée, des rumeurs ont persisté sur un référendum éventuel visant à modifier la Constitution, notamment pour permettre au Président Joseph Kabila de briguer un nouveau mandat. En attendant, les partis politiques, tant

de la Majorité présidentielle que de l'opposition, continuent de former des alliances et des coalitions dans la perspective des élections du 23 décembre. Alors que les membres de la Majorité présidentielle ont promis de présenter un seul candidat à l'élection présidentielle, plusieurs plateformes politiques de l'opposition ont désigné leurs propres candidats. Au début du mois de juin, la Majorité présidentielle et de nombreux partis politiques de l'opposition siégeant au Gouvernement ont créé une plateforme électorale appelée Front commun pour le Congo (FCC), dont le Président Kabila a été désigné comme « autorité morale ». Certains partis de l'opposition ont dénoncé la création de cette plateforme, déclarant qu'il s'agissait d'une violation de l'accord du 31 décembre.

10. Le 7 juin, Jean-Pierre Bemba, ancien Vice-Président de la République démocratique du Congo et fondateur du MLC, a été acquitté par la Chambre d'appel de la Cour pénale internationale (CPI) des crimes de guerre et crimes contre l'humanité pour lesquels il avait été condamné. Les partis d'opposition, notamment l'UNC et Ensemble pour le changement, se sont réjouis de cet acquittement, estimant que cet événement permettrait d'étoffer les rangs de l'opposition lors des prochaines élections.

11. Les partenaires extérieurs de la République démocratique du Congo ont continué d'exprimer leur volonté d'appuyer les élections tout en mettant en garde contre d'autres reports. L'Union africaine et l'OIF ont rappelé qu'elles étaient prêtes à répondre à toute demande de conseils techniques et d'autres formes d'assistance.

12. Le 28 mai, lors d'une conférence de presse tenue à Paris, le Président français, Emmanuel Macron, et le Président angolais, João Lourenço, ont demandé que l'accord du 31 décembre 2016 soit appliqué intégralement, et le Président angolais s'est dit opposé à la possibilité pour le Président Kabila de briguer un troisième mandat. Ces déclarations semblaient faire écho à une autre déclaration que le Président Macron avait formulée le 23 mai à l'issue d'une réunion avec le Président rwandais, Paul Kagame. Le Gouvernement congolais a vivement protesté, faisant valoir la primauté de la souveraineté nationale et rejetant toute ingérence étrangère.

13. Ma Représentante spéciale pour la République démocratique du Congo, Leila Zerrougui, a poursuivi ses consultations avec les parties prenantes nationales, dont le Président Kabila, le Premier Ministre, Bruno Tshibala, des représentants du Gouvernement de la République démocratique du Congo, les partis politiques et la société civile, conformément à son mandat de bons offices, qui consiste à renforcer la confiance dans les opérations politiques et électorales. Elle a également continué ses travaux à l'échelle régionale. À cet égard, le 31 mai, elle s'est entretenue avec le Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, M. Zachary Muburi-Muita. Du 31 mai au 2 juin, elle s'est rendue en République du Congo et s'est entretenue avec le Président Denis Sassou Nguesso et le Ministre des affaires étrangères, Jean Claude Gakosso, au sujet de la situation politique et des conditions de sécurité en République démocratique du Congo, et de la mise en œuvre du mandat de la MONUSCO.

14. Le 30 avril, mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs s'est entretenu avec le Président ougandais, Yoweri Museveni, à Entebbe (Ouganda), de la situation en République démocratique du Congo et au Burundi, ainsi que des relations régionales. Le Président Museveni a déploré l'insécurité persistante dans l'est du Congo et a préconisé le renforcement de la gouvernance dans le pays.

## B. Évolution de la situation économique

15. La situation macroéconomique du pays s'est stabilisée, l'inflation a légèrement baissé et la dépréciation du franc congolais a été arrêtée, en grande partie grâce à la hausse des cours internationaux des produits de base. En mars, le Gouvernement a annoncé que ses réserves internationales avaient de nouveau dépassé 1 milliard de dollars après une période de déclin. Le 10 avril, la Banque centrale du Congo a ramené à 4,3% ses prévisions de croissance économique de 2018 qu'elle avait auparavant estimées à 5,2 %).

16. Le 9 mars, le Président Kabila a promulgué la version révisée du Code minier adoptée par le Parlement le 27 janvier. Cette version vise à accroître les recettes de l'État en augmentant les taxes et redevances des sociétés minières. Le 29 mars, les sept plus grandes sociétés minières étrangères présentes en République démocratique du Congo ont adressé une communication au Ministre des mines pour lui faire part de leurs objections à cette loi.

## C. Situation en matière de sécurité

17. Les conditions de sécurité se sont détériorées dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, en grande partie à cause de la reprise des activités des groupes Maï-Maï et des Forces démocratiques alliées (ADF). Face à cette situation, les populations locales, ont à maintes reprises exprimé leur frustration vis-à-vis des forces de sécurité nationales et de la MONUSCO en organisant de nombreuses manifestations et en lançant régulièrement des cailloux sur les patrouilles et les bases de la MONUSCO.

18. En revanche, dans les provinces de l'Ituri et du Tanganyika, en dépit de la persistance des tensions, les affrontements majeurs auraient sensiblement diminué, incitant certaines personnes déplacées à rejoindre leurs foyers. Dans quelques autres régions, dont la région du Kasai, les conditions de sécurité étaient instables.

19. La MONUSCO a donc mené une série d'initiatives, déployant notamment 16 unités de combat, dialoguant avec les communautés et améliorant la sensibilisation politique au niveau local.

### Provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu

20. Dans le Grand Nord de la province du Nord-Kivu, les ADF ont continué d'attaquer des civils, mais l'intensité de ces attaques était moins forte que durant la période précédente. La reprise de leurs activités est probablement liée aux opérations que les Forces armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) mènent depuis le mois de janvier. Du 12 au 17 avril, les ADF ont mené des offensives à 6 kilomètres au nord de Semuliki, faisant au moins 12 morts et plus de 50 blessés dans les rangs des FARDC. Le 14 avril, la MONUSCO a dû envoyer des hélicoptères d'attaque à 12 kilomètres au sud-est de Mayi Moya pour disperser des assaillants des ADF qui encerclaient une unité des FARDC. Le 20 mai, des éléments des ADF ont attaqué une position des FARDC à Mayi Moya, causant la mort de 10 civils. Quatre jours plus tard, ce groupe a mené une offensive contre les FARDC à 25 kilomètres au nord-est de Mbau, tuant 12 soldats des FARDC ; 16 de ses propres combattants ont également été tués. Le 9 juin, les ADF ont tendu une embuscade sur la route reliant les localités de Mabu et Ngite, tuant deux soldats des FARDC et en blessant un autre. Les FARDC et la MONUSCO ont répondu conjointement à ces attaques, cette dernière ayant déployé des troupes et fourni un appui aux FARDC en matière d'évacuation sanitaire.

21. La détérioration des conditions de sécurité dans le Grand Nord, les attaques se rapprochant de la ville de Beni, a suscité une frustration croissante parmi la population contre le Gouvernement, les forces de sécurité et la MONUSCO. Du 23 au 27 avril, des manifestations ont eu lieu à Beni, dont une marche de femmes à laquelle ont participé plus d'un millier de personnes. Le 28 avril à Rwangoma, au moins 700 civils ont lancé des cailloux sur une patrouille de la MONUSCO, blessant plusieurs soldats de la paix. Le 12 mai, la même situation s'est produite à Boikene. Ces dernières semaines, la situation s'est améliorée et les tensions se sont quelque peu apaisées. La MONUSCO a mené de nombreuses activités de dialogue avec la population dans la région afin d'écouter les griefs des populations touchées.

22. Dans le Petit Nord du Nord-Kivu, les conditions de sécurité se sont également détériorées. Le groupe Nyatura a continué de commettre des extorsions et de se livrer à des séquestrations. Les affrontements entre les groupes armés se sont poursuivis, voire intensifiés, notamment entre les groupes Nyatura, Nande et Maï-Maï. Le 9 avril, cinq gardes forestiers du parc national des Virunga et un conducteur ont été tués par le groupe Maï-Maï Charles. Le 29 avril, la violence a atteint Goma, le chef-lieu de la province du Nord Kivu, où le quartier de Mugunga a été la cible de ce qui s'apparente à un règlement de comptes lié au commerce illégal du charbon entre les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et le groupe Nyatura, qui a fait huit morts et 22 blessés parmi les civils. Le 11 mai, à 27 kilomètres au nord de Goma, des éléments du groupe Nyatura ont attaqué un véhicule appartenant à l'Institut congolais de la conservation de la nature, enlevant deux touristes britanniques et tuant une garde forestière. Les touristes ont été libérés peu après et l'Institut a annoncé que le parc resterait fermé au tourisme au moins jusqu'en 2019.

23. Dans les environs de Kitchanga, une localité en territoire de Masisi également situé dans la province du Nord-Kivu, la situation a été marquée par l'escalade des tensions au sein de la milice Hunde de l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain (APCLS). Le 18 avril, neuf éléments de l'APCLS et quatre du groupe Nyatura ont été tués. Ces heurts se sont produits après l'assassinat, le 8 avril à Kitchanga, d'un prêtre et dirigeant communautaire qui était très impliqué dans de nombreux projets locaux de réconciliation.

24. Dans la province du Sud-Kivu, la situation est restée tendue compte tenu des opérations que mènent actuellement les FARDC contre les divers groupes Maï-Maï combattant sous la bannière du Conseil national du peuple pour la souveraineté au Congo, dirigé par la faction Maï-Maï Yakutumba, et contre le groupe Maï-Maï d'ethnie Bafulero présent dans la plaine de Ruzizi. Les opérations des FARDC ont emporté un certain succès : les Yakutumba se sont en grande partie retirés de zones stratégiques comme la péninsule d'Ubwari, et 600 éléments du groupe allié Maï-Maï Malaika dans le territoire de Shabunda et dans la zone frontalière de Maniema ont capitulé. Toutefois, de nombreux éléments du groupe Yakutumba se sont regroupés dans la forêt d'Itombwe et ont continué d'attaquer les FARDC, menant une série d'offensives entre le 27 avril et le 3 mai.

25. Le 24 mai, dans la province voisine du Maniema, une coalition de groupes Maï dirigée par les Yakutumba a lancé une attaque massive contre le site minier de Salamabila, exploité par l'entreprise canadienne d'exploitation aurifère Banro. Durant l'assaut, un camp des FARDC a été attaqué et mis à sac. Au total, 21 soldats des FARDC, deux membres de la Police nationale congolaise et 37 éléments Maï-Maï auraient été tués. Les factions Maï-Maï Raïa Mutomboki sont également restées actives et ont fait peser une menace constante sur la protection des civils dans le territoire de Shabunda.

26. La dynamique régionale, notamment les tensions au Burundi, a également contribué à la récente détérioration des conditions de sécurité dans le Sud-Kivu. Le

11 mai, quelques jours avant la tenue du référendum constitutionnel au Burundi, des éléments armés ont attaqué un village à la frontière burundaise. Il a été rapporté plus tard que l'offensive avait été lancée depuis la plaine de Ruzizi, en République démocratique du Congo.

### **Provinces de l'Ituri et du Tanganyika**

27. Dans le territoire de Djugu, situé dans la province de l'Ituri, les conditions de sécurité se sont améliorées, une baisse du nombre de heurts violents ayant été constatée ces dernières semaines. Néanmoins, les civils ont continué d'être la cible d'attaques sporadiques, et des actes de représailles de faible envergure entre les Lendu et les Hema ont été signalés. Des déplacés et des réfugiés ont commencé à rentrer chez eux.

28. Dans le territoire d'Irumu, également situé dans la province de l'Ituri, la Force de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI) a continué d'attaquer sporadiquement des positions des FARDC et de commettre des atteintes aux droits de l'homme, dont des pillages, des exécutions sommaires et des agressions sexuelles. Du 22 au 25 mai, les FARDC ont lancé l'opération « Héro » contre des positions des FRPI, tuant sept de leurs combattants.

29. Dans les territoires d'Aru et de Mahagi, la présence d'éléments armés de l'ex-M23 a été signalée. Le 20 avril à Mahagi, deux combattants soupçonnés d'appartenir à l'ex-M23 ont été livrés aux FARDC et, le 23 avril à Aru, deux autres ont été arrêtés par l'Agence nationale de renseignements (ANR).

30. Dans la province du Tanganyika, les violences intercommunautaires se sont apaisées et de plus en plus de déplacés sont retournés chez eux. Pourtant, dans les environs de Bendera et dans les territoires de Nyunzu et Moba, où des affrontements éclatent régulièrement entre les groupes Maï-Maï et les forces de sécurité, la situation demeure marquée par une profonde insécurité. Des éléments du groupe Maï-Maï Apa Na Pale, membre de l'alliance Maï-Maï Yakutumba basée dans le Sud-Kivu, ainsi que des milices Twa ont continué de tendre des embuscades à des véhicules et d'attaquer les FARDC dans le territoire de Nyunzu et autour de Bendera. Le 13 avril, un groupe Maï-Maï a tué un officier des FARDC dans le village de Kalolo.

31. C'est dans ce contexte que, le 11 mai dans le sud de Kongolo, un territoire de la province du Tanganyika, un convoi militaire de la MONUSCO a été encerclé par des éléments soupçonnés d'appartenir à la faction Maï-Maï Apa Na Pale. Les 13 soldats de la paix qui formaient le convoi ont été emmenés dans un camp Maï-Maï. Onze d'entre eux ont été libérés le jour suivant et les deux autres le 16 mai. Au moment de l'établissement du présent rapport, les armes et les munitions confisquées aux soldats n'avaient pas été récupérées.

### **Autres provinces**

32. Dans les provinces du Haut-Uélé et du Bas-Uélé, l'action conjointe de la MONUSCO et des FARDC a conduit à une forte baisse des activités de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA). Par ailleurs, la situation au Soudan du Sud continue d'influencer les conditions de sécurité dans cette région. Le 3 et le 5 mai, des éléments sud-soudanais auraient mené des incursions à travers la frontière et commis des actes de pillages. Après une période d'accalmie relative, les tensions ont repris entre la population locale et les bergers mbororo.

33. Jusqu'à la fin du mois d'avril, les conditions de sécurité dans la région du Kasai s'étaient nettement améliorées. Néanmoins, en mai, une aile dissidente de la famille de Jacques Kabeya, un chef coutumier connu sous le nom de Kamuina Nsapu, a commis une série d'exactions dans le territoire de Dibaya, ordonnant notamment la

décapitation de membres de la famille de ce chef coutumier et de certains de ses associés.

34. Les tensions sont demeurées vives dans le territoire de Kamonia et dans la région du Kasaï, le long de frontière entre la République démocratique du Congo et l'Angola. En avril, des Luba et des Lulua qui avaient trouvé refuge en Angola ont continué de traverser la frontière pour revenir en République démocratique du Congo, où ils ont été persécutés par la milice Bana Mura et, à ce qu'on affirme, par les forces de sécurité congolaises. La milice a érigé des barrières pour les empêcher de revenir dans leur région d'origine, les forçant à s'installer dans la province voisine du Kasaï-Central.

35. Un problème de sécurité est survenu dans la province du Sud-Ubangi, affectant l'ensemble de la situation. Le 23 avril, à Mobambo, une ville située sur la rive du fleuve Oubangui, des éléments présumés Enyélé armés de machettes ont attaqué des positions des FARDC, tuant deux soldats. Le 24 avril, d'autres heurts se sont produits dans cette région : quatre assaillants sont morts et trois autres ont été capturés par les FARDC. Cette offensive aurait été menée en représailles à l'arrestation, le 16 avril, du neveu d'Udjani Mangbama, l'ancien dirigeant de la rébellion Enyélé. Ces violences ont poussé des centaines de personnes à fuir vers la République du Congo en traversant le fleuve Oubangui. Des bateaux ont chaviré et au moins 42 personnes sont mortes noyées.

### **Réponse de la MONUSCO**

36. La MONUSCO a mené toute une série d'initiatives pour répondre à ces menaces, conformément à sa stratégie globale de protection des civils. Dans les territoires de Rutshuru et Lubero, situés dans la province du Nord-Kivu, pendant que les FARDC renforçaient leur présence, la MONUSCO a intensifié le dialogue avec les populations et les autorités locales, contribuant au retour d'environ 350 familles hutues et hunde/nande dans leur foyer depuis la mi-mars.

37. En avril, à Kasugho, en territoire de Lubero, la MONUSCO a dépêché un déploiement d'unités de combat afin de mieux comprendre les menaces qui pèsent sur la protection de la région et d'appuyer les enquêtes sur des violations graves des droits de l'homme. Une équipe de liaison féminine a également été déployée pour dialoguer avec les femmes et d'autres membres de la collectivité.

38. Dans le territoire de Beni, la MONUSCO a effectué un plus grand nombre de patrouilles et multiplié les échanges avec la population et les autorités locales en vue d'apaiser le ressentiment croissant à l'égard des FARDC et de la MONUSCO, suscité par l'impression qu'elles n'agissent pas suffisamment pour protéger les civils des attaques menées par des éléments présumés des ADF. La MONUSCO s'est également entretenue avec les FARDC afin d'améliorer la coordination des opérations conjointes menées contre les ADF. Elle a apporté un appui aérien aux FARDC, a coordonné avec elles sa riposte aux attaques des ADF et leur a fourni une assistance en matière d'évacuation sanitaire lorsque cela s'avérait nécessaire.

39. Dans le territoire de Djugu, situé dans la province de l'Ituri, la MONUSCO a envoyé trois déploiements d'unités de combat en réponse à la résurgence de la violence et a contribué à l'établissement de 36 réseaux d'alerte locale dans les villages situés dans les environs de Lita, Blukwa et Fataki. À deux reprises au moins, ces réseaux ont permis de signaler des cas potentiels de violences intercommunautaires entre les Lendu et les Hema, auxquels la Police nationale congolaise et la MONUSCO ont pu répondre avec succès. Les réseaux ont aussi joué un rôle essentiel en sensibilisant les populations hema et lendu aux stratégies en faveur de leur coexistence pacifique qui visent à limiter au minimum tout retour à la violence. Trois

déploiements d'unités de combat restent stationnés dans le territoire de Djugu, notamment à Katoto, Libi et Blukwa, et effectuent des patrouilles en vue d'assurer la protection et la sécurité du territoire, de manière à permettre aux personnes déplacées de retourner chez elles.

40. La MONUSCO a épaulé une initiative majeure de dialogue provincial mise en place à Bunia dans le cadre de laquelle les groupes hema et lendu se sont réunis du 1<sup>er</sup> au 22 juin afin de convenir des modalités de leur coexistence pacifique. Depuis avril, les activités menées par la MONUSCO, ainsi que le déploiement de 1 300 éléments supplémentaires des FARDC et de la Police nationale congolaise dans la région, ont contribué à une baisse de la violence.

41. Dans le Sud-Kivu, la MONUSCO a répondu aux menaces que les factions Maï Raïa Mutomboki faisaient peser sur les civils, particulièrement les femmes et les filles, en augmentant le nombre de patrouilles de longue distance dans la région et en encourageant les dirigeants communautaires à transmettre des messages dissuasifs aux groupes armés. À la mi-juin, la MONUSCO a dépêché un déploiement d'unités de combat à Kigulube pour enquêter sur des allégations graves de viols multiples qui auraient été perpétrés par des éléments du groupe Maï-Maï Raïa Mutomboki.

42. Dans le Sud-Kivu, deux jours après l'offensive lancée le 24 mai par le groupe Maï-Maï Yakutumba contre le site minier de Banro à Salamabila, la MONUSCO y a envoyé un déploiement d'unités de combat. En étroite coopération avec les FARDC, dans le cadre de l'opération Sukola II menée à Bukavu, elle a entamé un dialogue local avec la population civile, les FARDC et d'autres parties prenantes afin d'améliorer les conditions de sécurité à Salamabila et dans les alentours. À la mi-juin, la situation s'était considérablement apaisée, avec une diminution du nombre de violations signalées.

43. Dans la province du Tanganyika, avec l'apaisement des violences intercommunautaires et le retour de déplacés, la MONUSCO a renforcé le dialogue intercommunautaire, continué de former des comités traditionnels pour la paix, consolidé les dispositifs d'alerte rapide et mis en œuvre six projets de lutte contre la violence locale. Grâce à ces activités, en avril, plus de 800 familles étaient retournées dans leur village d'origine. À Kongolo, dans le contexte de la fermeture de sa base, la MONUSCO a renforcé les capacités des acteurs locaux chargés d'assurer la protection, leur apprenant à maîtriser les outils et mécanismes de protection.

44. Dans la province du Haut-Katanga, la MONUSCO a renforcé les capacités des acteurs locaux pour parvenir à un règlement du conflit opposant les Bantu aux Twa, qui fait peser une sérieuse menace sur le territoire de Pweto. Les 3 et 4 mai, et les 13 et 14 juin, la MONUSCO a tenu deux ateliers sur le règlement des conflits, la médiation et le dialogue entre les communautés Bantu et Twa, sous la direction du Ministère provincial de l'intérieur. En avril, des consultations ont également eu lieu dans le territoire de Pweto avec des responsables Bantu et Twa afin de déterminer les facteurs à l'origine des conflits et des solutions appropriées pour une coexistence pacifique, dans la perspective d'un prochain dialogue structuré.

45. À Lubumbashi, en coopération avec la Police nationale congolaise, la MONUSCO procède à l'élargissement de la portée de ses initiatives de police de proximité.

46. Dans la région du Kasaï, la MONUSCO a continué d'apporter un appui technique et logistique à la Commission consultative de règlement des conflits coutumiers en dispensant sa formation destinée aux comités locaux dans les cinq territoires de la province du Kasaï-Central. Dans le territoire de Kamonia, elle a continué de collaborer avec les autorités provinciales en vue de la libération en toute sécurité des femmes et des enfants retenus en otage par la milice Bana Mura. La

MONUSCO a examiné les dossiers de 92 personnes, dont 24 ont été libérées (13 filles et 11 garçons).

47. D'une manière plus générale, la MONUSCO a continué d'ajuster sa présence sur le terrain. Pendant la période considérée, elle a procédé au total à 16 déploiements d'unités de combat, y compris des missions conjointes civilo-militaires, dans les régions du Nord-Kivu, du Kasai et du Maniema. Ces déploiements visaient à répondre aux violences et aux menaces, à appuyer les enquêtes sur des violations des droits de l'homme et à établir un dialogue avec les dirigeants locaux et la collectivité afin d'apaiser les tensions et de parvenir à un règlement des conflits.

48. La MONUSCO surveillera ces déploiements et continuera d'améliorer ses dispositifs pour être à même de faire des prévisions plus précises et de s'adapter aux problèmes relevés. Les autres ajustements devant être apportés à sa présence et à ses opérations dépendront des ressources financières dont elle disposera pour la période 2018-2019.

49. Grâce à son réseau d'alerte locale, la MONUSCO a transmis 505 alertes par mois, principalement dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du Tanganyika, avec un taux de réponse du Gouvernement de 93 %.

#### **Stratégies à l'échelle de la Mission**

50. Au cours de la période considérée, la MONUSCO a aidé le Gouvernement à élaborer un plan d'action visant à la reddition négociée de membres des FRPI, le groupe armé le plus actif dans la province de l'Ituri. Le plan couvre des aspects tels que le cessez-le-feu, le désarmement, le cantonnement, la réinsertion et la réintégration.

51. Le Service de la lutte antimines a continué d'appuyer la protection des civils sur le terrain en fournissant un appui à la gestion des risques d'explosion dans le cadre des opérations de la MONUSCO et des FARDC, et a éliminé plus de 2,9 tonnes de munitions obsolètes appartenant à la Police nationale congolaise à Kinshasa.

52. La MONUSCO a fourni un appui technique et logistique aux procureurs dans le cadre de l'inspection des établissements de détention de la Police nationale congolaise, initiative qui a abouti à la remise en liberté de 86 personnes illégalement détenues ou en détention prolongée, et au renvoi de 162 autres dossiers devant les autorités compétentes pour que les procédures se poursuivent.

53. La MONUSCO a continué de renforcer 12 prisons à haut risque prioritaires en exécutant le plan d'action établi en coopération avec les autorités nationales et provinciales. Conformément à ce plan, elle a aidé le Gouvernement à réduire au maximum le risque d'évasions de masse en améliorant le système d'alerte de sécurité et en numérisant les bases de données relatives aux prisonniers, l'accent étant mis sur les prisonniers dangereux ou à haut risque.

## **D. Situation humanitaire**

54. La crise humanitaire en République démocratique du Congo persiste. Au total, 13,1 millions de personnes ont encore besoin d'aide et de protection humanitaires. On dénombre parmi elles 4,5 millions de personnes déplacées, dont 2,2 millions qui ont été contraintes de se déplacer au cours des six derniers mois. Au 31 mai, il y avait en Afrique 772 052 réfugiés et demandeurs d'asile en provenance de la République démocratique du Congo.

55. Face à cette situation, la communauté humanitaire s'est employée à répondre à cette augmentation des besoins vitaux. Le 13 avril, pendant une conférence des

donateurs humanitaires tenue à Genève, les donateurs internationaux se sont engagés à verser 528 millions de dollars des États-Unis pour appuyer la fourniture d'une assistance d'urgence. Début juin, le niveau réel de fonds décaissés demeurait faible, puisque 276,9 millions de dollars des États-Unis seulement avaient été versés dans le cadre du plan d'aide humanitaire de 2018, soit 17 % des besoins de financement.

56. Une action a aussi été menée pour renforcer l'intervention d'urgence, notamment dans les zones de crise présentant d'importantes lacunes en matière de capacités et classées prioritaires dans le cadre de l'intervention d'urgence de niveau 3 (à savoir la région du Kasai, le Sud-Kivu, et le Tanganyika). Dans ces zones, plus de 1,4 million de personnes ont reçu une aide humanitaire d'octobre 2017 à février 2018. Par conséquent et, comme prévu initialement, l'intervention d'urgence de niveau 3 dans ces régions a été désactivée le 20 avril, après avoir été mise à exécution pendant six mois.

57. Les acteurs humanitaires continuent de se heurter à des obstacles liés à la sécurité. Au total, 164 infractions à la sécurité touchant l'aide humanitaire ont été signalées au premier trimestre 2018, soit une augmentation de 10 % par rapport au trimestre précédent.

58. Le 8 mai, le Gouvernement a annoncé une flambée de la maladie à virus Ebola dans la province de l'Équateur. Par la suite, l'épidémie s'est propagée, y compris à Mbandaka, le chef-lieu de la province. Au 19 juin, le nombre de cas s'établissait à 62, y compris 38 cas confirmés, dont quatre à Mbandaka, ville de plus d'un million d'habitants. On a enregistré en tout 28 décès liés à cette flambée.

59. Depuis que la flambée s'est déclarée, le système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales spécialisées, agissant sous la direction de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), ont largement aidé le Gouvernement à la contenir, avec des résultats très encourageants.

60. La stratégie d'intervention menée par le Gouvernement consiste en une approche combinée. Le premier volet porte sur la fourniture de services de santé améliorés (traitement gratuit, vaccinations et, bientôt, une quantité limitée d'antiviraux) visant à encourager les personnes se trouvant dans les zones concernées à se présenter pour recevoir des soins médicaux. Le deuxième volet est l'adoption d'une approche de sécurité publique qui prévoit de mener des opérations de dépistage sur des sites stratégiques.

61. La MONUSCO a contribué à l'action menée par le Gouvernement lors de l'épidémie d'Ebola dans la province de l'Équateur. À la fin du mois de mai, elle avait redéployé 13 membres du personnel à Mbandaka pour soutenir l'établissement d'un centre opérationnel d'urgence et superviser sa fourniture de soutien logistique. Elle a mis sur pied un camp de 20 personnes à Iboko et a remis en service un avion à destination de Kinshasa et un hélicoptère à destination de Mbandaka. Elle a utilisé son avion C-130 pour transporter un chargement pour le compte de l'OMS et du Ministère de la santé. Cette initiative urgente et imprévue a contraint la Mission à revoir ses priorités en matière d'utilisation des ressources.

62. Les besoins de financement pour faire face à l'épidémie d'Ebola s'élèvent actuellement à 57 millions de dollars. Ce montant a déjà été intégralement financé par des donateurs multilatéraux et bilatéraux. La phase actuelle demeure essentielle pour déterminer si une nouvelle propagation de l'épidémie, notamment à d'autres centres urbains et pays adjacents, peut être évitée. Le Gouvernement et l'OMS renforcent les capacités des centres de santé prioritaires à Kinshasa, à quelque 600 km de là, pour garantir un niveau adéquat de préparation si l'épidémie se propageait jusqu'à cette ville.

## **E. Situation relative aux droits de l'homme, notamment la violence sexuelle et la protection de l'enfance**

63. La MONUSCO a recensé 1 183 atteintes aux droits de l'homme en avril et en mai 2018, une augmentation par rapport à la même période l'année dernière (837 atteintes recensées) et par rapport à février et mars 2018 (931 atteintes recensées). Au total, 79 % de ces atteintes ont eu lieu dans des provinces touchées par le conflit, la moitié de cette part revenant à la province du Nord-Kivu à elle seule, où la situation relative aux droits de l'homme est gravement préoccupante.

64. Pour toutes les violations dans l'ensemble du pays, des agents de l'État ont été responsables d'environ 64 % de l'ensemble des atteintes, contre 36 % pour les groupes armés. En avril et en mai, 191 personnes, dont au moins 29 femmes, ont été victimes d'exécution extrajudiciaire ou sommaire (58 victimes étant attribuées à des agents de l'État et 133 à des groupes armés) et plus de 1 209 personnes, dont 155 femmes et 14 enfants, ont été illégalement privées de leur liberté par des agents de l'État et des groupes armés. Si des manifestations se sont déroulées dans le calme, les restrictions de l'espace démocratique ont continué d'empêcher l'instauration d'un environnement propice à des élections crédibles, pacifiques et transparentes. Quelque 57 atteintes concernaient des restrictions des libertés fondamentales et des droits politiques, notamment l'interdiction de manifester ou d'organiser des réunions politiques pacifiquement, des intimidations, des menaces et des arrestations arbitraires de journalistes, de militants de la société civile et de membres de partis politiques.

65. Gérard Mulumba, ancien membre du Parlement et critique déclaré du Gouvernement, et son codéfendeur Isaac Kabundi, ont vu leur peine confirmée par le tribunal de grande instance de Kinshasa. Ils avaient tous deux été condamnés en première instance à 18 mois de détention pour outrage au Président et à un mois de détention pour injure publique dans un message échangé entre eux sur un média social. Trois militants de Lutte pour le changement (LUCHA) qui avaient été arrêtés alors qu'ils appelaient instamment des personnes à manifester le 31 décembre 2017 à Kisangani (province de la Tshopo) ont été condamnés à six mois de détention le 27 avril pour « propagation de fausses rumeurs ».

66. Des progrès ont été accomplis dans l'application de mesures de confiance prévues dans l'accord du 31 décembre, mais d'importantes difficultés subsistent. Début juin, sur l'ensemble du pays, au moins 121 prisonniers politiques ou prisonniers d'opinion étaient toujours en détention. Cinq militants du mouvement citoyen Filimbi, qui avaient été arrêtés en décembre 2017 et détenus pendant plus de cinq mois, sans contrôle judiciaire, par les services de renseignement, ont été transférés à la prison de Makala le 9 juin et poursuivis pour outrage au chef de l'État, menace à la sécurité de l'État et incitation à la désobéissance civile.

67. La MONUSCO a continué d'appuyer l'action menée par les autorités congolaises pour lutter contre l'impunité dans le cadre de l'examen d'affaires d'infractions internationales et de graves atteintes aux droits de l'homme contre des acteurs étatiques et non étatiques. L'assistance fournie à cet égard a consisté à élaborer des stratégies de poursuite et à soutenir les témoins afin d'aider les autorités à respecter les normes internationales en matière de droits de l'homme et les garanties d'une procédure régulière dans les enquêtes et les poursuites menées à ces occasions. La Mission a mis l'accent sur 38 affaires prioritaires au Nord-Kivu, au Sud-Kivu et dans l'Ituri.

68. Grâce à cette action, le 28 avril, le tribunal militaire du Sud-Kivu a condamné le lieutenant-colonel des FARDC Maro Ntumwa, dit « Marocain », à une peine de 20 ans de détention pour crimes contre l'humanité, crimes de guerre, pillage et

attaques perpétrées contre des civils, faits commis sur le territoire de Kalehe entre 2005 et 2007.

69. La MONUSCO épaula en outre les autorités nationales dans le cadre du procès de Ntabo Ntaberi Sheka, notamment en construisant une cellule de détention et une salle d'audience ad hoc à Goma. Parallèlement, elle appuie l'enquête menée conjointement par les autorités judiciaires civiles et militaires concernant les infractions qui auraient été commises à Djugu entre décembre 2017 et mars 2018 dans le cadre des violences intercommunautaires entre Hema et Lendu.

70. La stratégie réussie de hiérarchisation des priorités dans ces trois provinces est reproduite ailleurs. Dans les Kasaï, les autorités judiciaires militaires sont à présent venues d'une liste d'affaires prioritaires, et un processus analogue commence dans la province du Tanganyika. Au moins 93 suspects ont été arrêtés et interrogés, tandis que 115 victimes et témoins, dont 17 mineurs, ont été entendus.

71. La MONUSCO a continué de s'employer à améliorer l'application de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes, notamment par des visites sur le terrain et d'autres activités de sensibilisation. Des mesures ont été prises pour éviter les cas de non-respect des dispositions de la politique, en particulier dans le cadre d'opérations militaires prévues conjointement avec les FARDC.

### **Violence sexuelle**

72. En avril et en mai, la MONUSCO a recensé des affaires de viol et d'autres formes de violences sexuelles liées aux conflits perpétrés contre au moins 98 femmes et 18 enfants, ce qui confirme une tendance à la hausse. Les principaux auteurs de ces faits au Sud-Kivu, la province la plus touchée, sont les Maï-Maï Raïa Mutomboki. Des agents de l'État se sont rendus responsables de 42 cas (33 ont été commis par des soldats des FARDC, 7 par des agents de la Police nationale congolaise et 2 par d'autres acteurs étatiques). La MONUSCO a poursuivi son action de sensibilisation, en collaboration avec les autorités compétentes, pour freiner cette tendance.

### **Protection de l'enfance**

73. Par l'intermédiaire du mécanisme de surveillance et de communication de l'information relative aux enfants en situation de conflit armé, la MONUSCO a confirmé 292 violations graves commises à l'encontre d'enfants. Au moins 240 enfants (14 filles, 226 garçons) se sont échappés ou ont été séparés de groupes armés, principalement de Maï-Maï Mazembe (68), de Nyatura (59) et de FDLR Forces combattantes abacunguzi (25), avant tout au Nord-Kivu (203). Au total 18 filles ont survécu à un viol ou à d'autres formes de violence sexuelle, commises principalement par les FARDC (7) et les Maï-Maï Raïa Mutomboki (6), au Nord-Kivu (9), au Sud-Kivu (6), en Ituri (2) et au Kasaï (1). Quelque 24 enfants (9 filles, 15 garçons) ont été tués (7) ou mutilés (17), principalement par les Kamuina Nsapu (13) et les FARDC (9), au Kasaï (14) et au Nord-Kivu (9), et neuf enfants (3 filles, 6 garçons) ont été enlevés par les ADF (5), Maï-Maï Mazembe (3) et Nyatura (1), tous dans le Nord-Kivu. Sur la période, une école a été attaquée par des combattants de la FRPI en Ituri.

### **III. Déploiement de la MONUSCO et exécution de son mandat**

#### **A. Dialogue stratégique et plan de retrait**

74. La MONUSCO continue de mettre à exécution son plan de transition pour que le pays prenne davantage en main la situation et qu'un transfert progressif des tâches ait lieu avant le retrait, par étape, de la Mission. Elle continue en outre d'adapter sa présence et de réorganiser les tâches des civils à cette fin.

#### **B. Appui à l'Accord politique du 31 décembre 2016 et au processus électoral**

75. Les dirigeants de la Mission ont poursuivi leur mission de bons offices en vue de mettre en place des opérations électorales inclusives, crédibles et conformes au calendrier électoral, et ont continué de promouvoir la conclusion des discussions sur la version révisée du Projet d'appui au cycle électoral au Congo (PACEC).

76. La MONUSCO a continué de fournir un appui technique à la CENI, notamment en ce qui concerne les préparatifs de la prochaine ouverture des centres d'enregistrement et de traitement des candidatures aux élections provinciales. Elle achève d'affecter ses experts électoraux au siège de la CENI, tandis que plusieurs experts électoraux ont été redéployés pour renforcer l'appui que la Mission apporte à la CENI au niveau provincial. Elle a aussi continué de souligner qu'il fallait s'attacher davantage à appliquer les mesures de confiance convenues.

77. Au cours de la période considérée, la MONUSCO a continué de dialoguer avec les autorités compétentes sur la nécessité de faire des progrès tangibles dans la mise en application des mesures de confiance et l'ouverture de l'espace politique, faisant remarquer que si des progrès étaient accomplis dans certains domaines, il pouvait être nécessaire d'accorder une attention accrue à d'autres, surtout en ce qui concerne les détentions. La MONUSCO a continué de prier le Gouvernement et les principales parties prenantes nationales de réviser le décret présidentiel n° 05/026 relatif au plan opérationnel de sécurisation du processus électoral.

78. En outre, la Mission a mis à jour son actuel plan commun visant à prévenir et à atténuer les violences liées aux élections, et a en outre dirigé l'examen et l'exécution de plans au niveau du bureau de mission. Compte tenu de ses ressources limitées, de la vaste étendue qu'elle doit couvrir et du large éventail de menaces qui pèsent sur les civils, elle continue de se concentrer principalement sur l'action visant à prévenir et à atténuer les violences liées aux élections, notamment par un engagement politique préventif, la surveillance et la fourniture de conseils à la Police nationale congolaise sur la gestion du maintien de l'ordre, la surveillance des droits de l'homme et l'établissement de rapports à ce sujet.

#### **C. Autres activités prescrites**

##### **1. Désarmement, démobilisation et réintégration, ou désarmement, démobilisation, réintégration, et réinstallation ou rapatriement**

79. D'avril à juin, la MONUSCO a enregistré la reddition de 37 enfants associés à des groupes armés ainsi que de 20 combattants adultes, membres de groupes armés congolais, dont 18 ont intégré le programme national de désarmement, démobilisation et réintégration. En outre, elle a enregistré et rapatrié 31 combattants étrangers et les personnes à leur charge au cours de la période considérée.

80. Les projets de lutte contre la violence de proximité (2013) mis en œuvre par la Mission ont progressé. Il s'agit d'activités concernant l'emploi à forte intensité de travail, la lutte contre la violence sexuelle et sexiste, la protection de l'enfance et la création de moyens de subsistance durables ou d'initiatives touchant la génération de revenus qui s'adressent spécifiquement aux femmes.

## **2. Stabilisation**

81. La Mission a continué d'appuyer la mise en œuvre de six interventions pour la stabilisation ciblées dans le cadre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation, qui vise à s'attaquer aux causes profondes des conflits dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, grâce à un financement de 40 millions de dollars provenant du Fonds de cohérence pour la stabilisation et versés par plusieurs donateurs. Le 10 avril, 1 million de dollars a ainsi été alloué à l'appui d'initiatives de stabilisation menées dans le territoire de Djugu et axées en particulier sur la réconciliation entre les communautés et sur le rétablissement de l'autorité de l'État.

## **3. Progrès accomplis dans l'ajustement des priorités, du dispositif et de la présence de la Mission**

82. Conformément aux priorités énoncées dans la résolution [2409 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité, la MONUSCO a continué de rationaliser ses activités civiles en mettant l'accent sur la protection et sur l'appui au processus politique, notamment aux élections.

83. Au cours de la période considérée, la Mission a achevé son plan de reconfiguration pour la période 2018/19, jusqu'aux élections. Ce travail de planification résulte d'une étroite coordination entre les intervenants civils, policiers et militaires, le plan final étant fondé sur une analyse minutieuse des préoccupations et des menaces touchant à la protection des civils, des éléments de la sécurité des soldats de la paix, y compris à proximité des infrastructures médicales, compte tenu de la politique de l'Organisation en la matière, et des lignes de ravitaillement critiques, surtout par rapport aux pôles électoraux et aux zones à risque du fait des élections durant la prochaine période.

84. Lorsque le budget de la Mission pour 2017-2018 aura été adopté et si les nouveaux bataillons de déploiement rapide peuvent être constitués en temps voulu, la MONUSCO prévoit d'établir ses quatrième et cinquième bataillons dans la province du Tanganyika et dans les Kasaïs, respectivement. Dès que ces bataillons seront en place, les limites sectorielles seront redessinées, afin de faciliter le commandement et le contrôle des contingents et de faire coïncider les secteurs de la Force et les zones de responsabilité des bureaux locaux.

85. Partant du principe que les nouveaux bataillons seront déployés en temps voulu et qu'elle obtiendra les ressources financières demandées, la Mission a entrepris de rapatrier 1 700 militaires d'ici au 31 août 2018 pour céder la place aux bataillons en question. À la fin de la période considérée, elle avait fermé quatre bases opérationnelles de compagnie fixes et était en train d'en fermer sept de plus. Elle en fermera encore d'autres au cours des prochains mois, selon la formule de la protection par la projection, qu'elle continue d'appliquer.

86. Dans le même temps, une équipe spéciale conjointe ONU-Communauté de développement de l'Afrique australe a été établie pour évaluer la brigade d'intervention de la force. À la suite d'une série d'échanges à New York et à Goma (y compris avec les autorités compétentes de la République démocratique du Congo), il a été décidé que cette brigade serait reconfigurée, l'objectif étant de la rendre plus

souple, plus alerte et plus à même de mener non seulement des offensives mais aussi des opérations de protection des civils dans le Nord-Kivu. Deux bataillons d'infanterie seront réduits afin de dégager des capacités facilitatrices qui devraient permettre d'améliorer la manœuvrabilité et de renforcer l'efficacité. Au nombre des capacités facilitatrices supplémentaires qui devraient être dégagées ou reconfigurées, comptent une compagnie de forces spéciales, une cellule de renseignement renforcée et une escadrille mixte composée d'hélicoptères d'attaque et de transport. La brigade d'intervention ainsi reconfigurée devrait être pleinement opérationnelle d'ici au 30 septembre.

87. Il est également prévu de modifier la configuration actuelle des unités de police constituées de la Mission, qui seront chargées d'assurer la protection des civils ainsi que du personnel et des locaux des Nations Unies dans les principaux quartiers sensibles. Pendant la période considérée, des ajustements mineurs ont continué d'être apportés concernant les bureaux locaux, afin de faire en sorte que les bureaux prioritaires disposent des ressources nécessaires.

#### **4. Évaluation de la performance des membres du personnel en tenue**

88. Au cours de la période considérée, la Mission n'a pas observé de cas notable de non-exécution de ses fonctions par un membre du personnel en tenue. Toutefois, elle enquête actuellement sur une affaire dans laquelle certains de ses militaires pourraient avoir eu un comportement professionnel insatisfaisant. Les conclusions de cette enquête seront communiquées au Conseil.

#### **5. Fautes graves, y compris exploitation et atteintes sexuelles**

89. La MONUSCO continue d'appliquer la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles à tous les membres de son personnel. Au total 10 allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles reçues au cours de la période considérée ont été dûment examinées et ont fait l'objet de rapports qui seront remis aux services d'enquête compétents pour suite à donner. La Mission continue de prendre des mesures de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, notamment ce qui suit : séances de formation à l'intention du personnel, campagnes d'affichage, visites d'évaluation des risques et de consultation dans les camps de base, et patrouilles dissuasives effectuées par la police militaire pour faire respecter le couvre-feu et l'interdiction de fraterniser.

#### **6. Prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'exécution du mandat**

90. Au cours de la période considérée, la Mission a alloué 15 % des budgets de ses programmes de stabilisation à des interventions en faveur de l'égalité des sexes. Elle a décidé de soutenir en priorité des actions en faveur des femmes pour tenter d'obtenir la résolution des conflits fonciers dans la province de l'Ituri. Un tiers des 160 bénéficiaires des 212 hectares alloués au cours des derniers mois ont donc été des femmes.

91. Dans le cadre des mesures qu'elle prend pour améliorer la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans la protection des civils, la Mission a persuadé un groupe de femmes du Sud-Kivu de déposer les armes et de contribuer à la protection de leur communauté par des moyens pacifiques. En effet, ce groupe, appelé « Wa Mama Tujigombowe » (Libérons-nous), avait pris les armes pour assurer la sécurité de ses membres. Par la suite, la Mission leur a dispensé une formation sur les moyens auxquels elles pouvaient recourir, notamment ses réseaux d'alerte locale.

92. En mars et en mai, dans les provinces du Tanganyika et du Haut-Katanga, le PACEC, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et la Mission ont organisé des ateliers sur la participation des femmes aux élections afin d'aider les candidates potentielles à se préparer. En avril et en juin, la Mission a également aidé 40 femmes politiques, candidates potentielles, à élaborer une stratégie pour que la direction de leur parti s'engage à inscrire davantage de candidates sur leurs listes électorales.

#### **IV. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies**

93. Du 1<sup>er</sup> mars au 8 juin 2018, 202 épisodes compromettant la sécurité du personnel des Nations Unies, du personnel en tenue, du matériel et des opérations ont été enregistrés en République démocratique du Congo. Il s'agissait plus précisément de 84 actes criminels, de 33 cas de troubles civils, de 71 cas de menaces et de 14 faits liés au conflit armé.

94. Dans le territoire de Beni, les opérations militaires visant les Forces démocratiques alliées ont mis en danger les membres du personnel, les locaux et le matériel des Nations Unies. L'accès humanitaire à certaines zones reste difficile en raison des fréquentes attaques que les Forces démocratiques alliées mènent dans le territoire et près de la ville de Beni. À plusieurs reprises, des membres du personnel des Nations Unies ont dû suspendre ou limiter leurs déplacements en raison des risques liés à ces attaques.

#### **V. Observations**

95. Six mois avant la tenue d'une élection présidentielle et d'élections législatives cruciales en République démocratique du Congo, les préparatifs ont continué de progresser. À ce jour, un certain nombre d'étapes clefs dans le calendrier électoral ont été franchies, non sans difficultés. Les listes électorales sont prêtes et ont été vérifiées. La loi relative à la répartition des sièges a été promulguée. Ce sont là autant de pas importants dans la bonne direction. Cependant, il reste encore beaucoup à faire pour renforcer la confiance dans le processus et pouvoir garantir que ces élections si attendues seront inclusives, libres, crédibles, pacifiques et constitutionnelles. Pour atteindre cet objectif capital, les mesures de confiance prévues dans l'Accord du 31 décembre 2016 doivent être pleinement mises en œuvre. Une fois de plus, je demande au Gouvernement d'honorer ses engagements à cet égard.

96. Les atteintes à la liberté d'expression, en particulier des journalistes, des militants de la société civile et des opposants politiques, ne contribuent pas à créer un climat propice à des élections crédibles et inclusives. Je me félicite que le Gouvernement ait autorisé la tenue du rassemblement de la plateforme « Ensemble pour le changement », le 9 juin, à Kinshasa, après celui de l'UDPS qui s'est tenu le 24 avril, également à Kinshasa. Toutefois, je regrette profondément que ces timides mesures n'aient pas encore été prises à l'échelle du pays. J'exhorte les autorités congolaises à lever l'interdiction des manifestations publiques afin que le peuple congolais puisse exercer pleinement les droits civils et politiques légitimes que lui confère la Constitution. Il est également essentiel que les autorités demandent des comptes aux auteurs de violations des droits de l'homme, quel que soit leur rang ou leur affiliation, et mettent un terme à la détention arbitraire prolongée par les services de renseignement.

97. Le processus électoral est marqué par une divergence de vues entre les parties concernées en République démocratique du Congo. Au cours des dernières semaines, des désaccords sur l'utilisation des machines à voter, une certaine défiance au sujet

des listes électorales, et des différends concernant la liste des partis politiques publiée par le Ministère de l'intérieur ont encore aggravé la situation. J'engage vivement tous les acteurs politiques, de la Majorité présidentielle comme de l'opposition, ainsi que les groupes de la société civile, à continuer de s'employer sans relâche et dans un esprit de compromis à trouver les solutions les plus pratiques, satisfaisantes et consensuelles à ces problèmes afin de garantir que, à la date dite, se tiennent des élections inclusives, libres, crédibles et constitutionnelles. Je demande aux pays de la région et à tous les partenaires de la République démocratique du Congo de continuer à lui apporter l'appui et l'assistance nécessaires pour atteindre cet objectif.

98. En ce qui concerne le financement des élections, l'absence d'un plan de décaissement clair demeure une source de préoccupation. L'ajournement, la disparité ou l'irrégularité des versements de fonds publics à la Commission électorale nationale indépendante pourraient compromettre le calendrier électoral et provoquer de nouvelles tensions. Je demande instamment au Gouvernement de respecter l'engagement qu'il a pris de financer les élections prochaines sans tarder.

99. Je suis profondément préoccupé par la nette intensification des activités des groupes armés dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, et par les effets désastreux de ces activités sur la sécurité des populations civiles. Pour réduire et éliminer la menace qui pèse sur les civils, j'engage les autorités à redoubler d'efforts, en particulier en matière d'ouverture politique à l'égard des groupes armés et de leurs communautés, en étroite coordination avec la MONUSCO. Les autorités congolaises, avec l'aide la Mission, doivent tout faire pour mettre à profit et stabiliser la récente pause dans les affrontements majeurs qui a eu lieu en Ituri et au Tanganyika, en particulier. Aucune chance de paix durable, si minime soit-elle, ne peut être perdue.

100. Conséquence de la persistance de l'insécurité ambiante, la situation humanitaire demeure elle aussi très préoccupante. Je me félicite que les bailleurs de fonds internationaux se soient engagés à payer 528 millions de dollars pour appuyer l'acheminement de l'aide d'urgence à la République démocratique du Congo. Toutefois, il est de la plus haute importance que les sommes promises soient versées sans délai et les déficits de financement comblés sur-le-champ si nous voulons répondre comme il se doit aux besoins humanitaires. J'appelle le Gouvernement à tout mettre en œuvre afin de garantir un environnement sûr pour la population et à permettre un accès sans entrave aux personnes qui ont besoin d'une aide humanitaire.

101. L'épidémie d'Ebola qui sévit dans la province de l'Équateur, dans la région du nord-est du République démocratique du Congo, est différente des sept précédentes que le pays a connues. Elle est plus dangereuse, car elle risque de se transmettre le long du fleuve en direction de Kinshasa, de Kisangani, de la République centrafricaine et de la République du Congo. L'intervention est de plus grande ampleur et plus complexe : elle a notamment bénéficié du déploiement de renforts rapides par les organismes des Nations Unies, en particulier l'Organisation mondiale de la Santé, et de la mise à disposition de vaccins et de médicaments antiviraux. Beaucoup a été fait ces dernières semaines pour endiguer l'épidémie, mais la vigilance reste de mise. Je salue les hauts responsables du Gouvernement de la République démocratique du Congo pour leur réaction rapide et décisive face à cette épidémie, et je suis reconnaissant aux donateurs et aux partenaires de l'appui et de l'assistance qu'ils ont fournis pour aider à traiter les victimes et à empêcher la maladie de se propager.

102. Pour conclure, je tiens à remercier ma Représentante spéciale, Leila Zerrougui, pour son esprit d'initiative, ainsi que tout le personnel de la MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies pour leur dévouement en faveur de la République démocratique du Congo. Je tiens également à exprimer ma profonde gratitude aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, ainsi qu'aux organisations régionales, aux partenaires bilatéraux ou multilatéraux, et aux organisations non gouvernementales, pour l'aide inestimable qu'ils apportent à ce pays.